

DOSSIER D'INSCRIPTION - FUN LOC'

Centre de loisirs – Club jeunes des 11/15 ans – Année scolaire 2025/2026

Nom/prénom du jeune : Féminin : Masculin :

Date de naissance : Classe :

Téléphone portable : Courriel :

Responsable 1 :	Responsable 2 :
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Adresse postale :	Adresse postale :
Téléphone fixe :	Téléphone fixe :
Téléphone portable :	Téléphone portable :
Email : @.....	Email : @.....
Autorité parentale : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>	Autorité parentale : oui <input type="checkbox"/> non <input type="checkbox"/>

Avez-vous un compte sur l'espace citoyen de la ville de Vauresson : oui non

N° immatriculation à la sécurité sociale :	N° contrat à une mutuelle :
	Adresse :
N° de contrat d'assurance :	Nom et adresse de la compagnie :

Je soussigné(e), en qualité de responsable légal
AUTORISE N'AUTORISE PAS l'équipe d'animation du club Fun Loc' à photographier mon enfant lors des activités. J'autorise également la ville de Vauresson à diffuser lesdites photographies pour une diffusion dans le journal de Vauresson, le site internet et Facebook.

Je déclare, avoir pris connaissance du règlement intérieur et m'engage à en respecter les modalités.

Signature du responsable légal « lu et approuvé » : Signature du jeune « lu et approuvé » :

TARIFS 2025 / 2026

TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS FUN LOC - 2025/2026			
	Familles vaucressonaises		Familles extérieures à Vauresson
	Tarif plancher	Tarif plafond	Taux d'effort
Inscription à la journée	2,85 €	21,04 €	0,01074
Repas (par repas/jour)	1,09 €	7,63 €	0,00351

Le quotient familial est calculé comme suit :

$$\text{Quotient familial} = \frac{\text{Revenu Fiscal de Référence (RFR) / 12}}{\text{Nombre de personnes du foyer dont enfants (Fiscalement à charge jusqu'à 25 ans)}}$$

Exemple d'une famille avec un revenu fiscal de référence (RFR) de 60 000 € avec 2 enfants à charge, soit 4 parts.

- Calcul du tarif = quotient familial (QF) x taux d'effort (TE)
- Calcul du QF = RFR /12 mois / 4 parts = 60 000 /12/4 = 1 250 €
- Tarif de la journée Fun Loc' = QF x TE = 1 250 € x 0,01074 = 13,42 €

Chaque membre du foyer fiscalement à charge jusqu'à l'âge de 25 ans compte pour une part.

Le parent isolé au sens de l'administration fiscale est comptabilisé pour 1,5 part.

Sans remise de l'avis d'imposition N-1 au moment de l'inscription de l'enfant et/ou avant les vacances d'automne de l'année en cours, les factures seront recalculées sur la base du tarif plafond sans pouvoir bénéficier d'une régularisation par la suite.

Il est précisé les points suivants :

Le tarif « familles vaucressonaises » s'applique aux familles ayant leur domicile effectif dans la commune ainsi qu'à celles ayant un lien particulier avec la commune, car l'un des deux parents travaille sur son territoire ;

Les participations occasionnelles aux services des familles vaucressonaises, pour les familles domiciliées hors Vauresson (participation ou non occasionnelle), le tarif plancher, le tarif plafond et le taux d'effort de chaque service sont majorés de 15%.

Les familles ne fournissant pas les documents permettant d'établir le calcul du quotient familial, le tarif plafond de chaque service sera appliqué pour les familles vaucressonaises et les familles non-vaucressonaises.

À Vauresson, le

Signature du responsable légal « lu et approuvé » :

Signature du jeune « lu et approuvé » :

Règlement général sur la protection des données (RGPD) : Les données personnelles récoltées dans les documents composants ce dossier feront l'objet d'un traitement et d'un stockage par les services de la mairie dans le but de transmettre des informations aux parents, de procéder aux inscriptions des activités du Pôle Jeunesse, de produire des listes d'émargements aux activités, de gérer les PAI, d'établir la facturation, l'encaissement et le recouvrement aux activités, de transmettre aux services d'urgence les informations médicales de l'enfant et les autorisations de sortie. Toutes ces données sont collectées dans le but d'organiser et améliorer le fonctionnement du service public des activités du Pôle jeunesse, par l'élaboration notamment de statistiques. Les données, seront conservées sur une durée de 5 ans à l'exception des données de facturation qui seront conservées pour une durée légale de 10 ans. Durant cette période, les données ne feront l'objet ni d'un traitement automatisé ni de profilage et sont envoyées à d'éventuels sous-traitants. Conformément au règlement RGPD 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, les propriétaires bénéficient du droit d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle, ainsi qu'à la consultation et à la modification de ses données. La demande se fera auprès du délégué à la protection des données personnelles qui a été désigné par la ville de Marly-le- Roi. Toutefois, la collectivité se réserve le droit de ne pas répondre à des demandes qui seraient manifestement abusives par leur nombre, leur caractère répétitif ou systématique.

DOCUMENTS à fournir (l'inscription deviendra effective uniquement si le dossier d'inscription est complet)

- Fiche de renseignements (autorisation de prise de vues)
- Justificatif de domicile
- Livret de famille ou acte de naissance
- Fiche sanitaire de liaison (accompagné d'un extrait du carnet de santé mentionnant les vaccinations) Cerfa N° 10008*02
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile (RC)
- Attestation de natation d'au moins 50 mètres (obligatoire pour les sorties piscine, kayak, voile...)
- Copie de l'avis d'imposition de l'année en cours (nécessaire au calcul de la tarification)
- Règlement intérieur, signé par le jeune et ses responsables légaux